

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 29 JUIN 2026

Conseil d'administration du	29 juin 2026 à 14h30
Date de convocation	10 avril 2026, soit dans les conditions fixées par les statuts
Lieu	Musée du Louvre-Lens, au lieu habituel de ses séances
Présents	Nathalie GHEERBRANT, Sabine FINEZ, Mady DORCHIES, Caroline MELONI, Valérie CUVILLIER, Fabrice PLANQUE, Hélène CORRE, Sandra GUTHLEBEN, Estelle GUILLE DES BUTTES, Christophe LERIBAULT, Kim PHAM, Dominique DE FONT-RÉAULX, Zaki AMAR-BAUTHENEY, Aline FRANÇOIS-COLIN, Luc BOUNIOL-LAFFONT, Henri LOYRETTE, Daniel PERCHERON, Jean-Yves LARROUTUROU, Lucie RIBEIRO.
Pouvoirs	Hilaire MULTON à Estelle GUILLE DES BUTTES, Olivier GABET à Zaki AMAR-BAUTHENEY, Ariane THOMAS à Dominique DE FONT-REAU LX, Souraya NOUJAIM à Aline François COLIN, Francis STEINBOCK à Kim PHAM.
Excusés	Xavier BERTRAND, Jean-Paul MULOT, Aurore COLSON, Valérie BIEGALSKI, François DECOSTER, Alexandre COUSIN, Sylvain ROBERT, Bertrand GAUME, Hilaire MULTON, Olivier GABET, Ariane THOMAS, Souraya NOUJAIM, Francis STEINBOCK, Frédéric SALAT-BAROUX, Caroline JOLY.
Quorum	Atteint, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer
Secrétaire de séance	Madame Sabine FINEZ

Délibération n°2026_18

Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs du Musée du Louvre-Lens

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à L. 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21,

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-8 5° relatif aux emplois à temps non complet,

Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Vu le décret 2020-132 du 17 février 2020 modifiant le décret 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois concernés,

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »,

Vu la délibération n° 2025_026 du Conseil d'Administration du Musée du Louvre-Lens du 4 novembre 2025 modifiant le tableau des emplois et des effectifs du Musée du Louvre-Lens,

Vu le tableau des effectifs,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 17 juin 2026,

Rapport de présentation au Conseil d'Administration

Il appartient au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services : création, suppression, modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Transformation de poste à la Direction de la Communication, du Développement et de l'Événementiel (DCDE)

Afin d'accompagner au mieux l'organisation de la direction, dans un contexte de non-pourvoi systématique de l'ensemble des postes vacants, le musée souhaite opérer la transformation, au 1^{er} juillet, du poste de Responsable Marketing et Développement en celui de Responsable Marketing et Développement / Adjoint Adjointe à la direction de la DCDE. Cette évolution vise à maintenir un fonctionnement efficace et cohérent de la DCDE, en recherchant le meilleur équilibre possible entre continuité d'activité, qualité de service et maîtrise des ressources.

Création de postes de Médiateurs-Guides à temps non complet

Dans l'objectif de mieux tenir compte du cadre juridique régissant la situation des vacataires de la Fonction Publique Territoriale, le Musée envisage la régularisation de deux personnes, qui intervenaient sous le régime de la vacance, en procédant à des recrutements sur emplois permanents. Les deux personnes concernées ont fait part de leur accord sur la régularisation envisagée.

Compte tenu des quotités horaires passées comptabilisées, les deux ouvertures de postes interviendraient à temps non complet :

- 1 poste de Médiateur-Guide à temps non complet 8h11 hebdomadaires (8h11/35^{ème})
- 1 poste de Médiateur-Guide à temps non complet 6h50 hebdomadaires (6h50/35^{ème})

Par comparaison avec la situation des postes de médiateurs (13), qui se voient confier des missions comparables au sein du musée, les postes seraient ouverts dans le cadre d'emplois des assistants de conservation.

L'ensemble des emplois ainsi créés répond aux besoins de l'établissement ; ils permettent d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des directions du Musée.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver ce présent rapport, et le tableau des emplois, en annexe, qui lui a été soumis et la création des postes mentionnés.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Pour le Président, par délégation Annabelle Ténèze, Directrice de
l'établissement public de coopération culturelle
« Musée du Louvre-Lens »

